

DÉLIBÉRATION N° 2021/ 122

Portant approbation du compte administratif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2020
Budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 28 avril 2021,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2012/494 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe primitif du service de l'eau,
VU la délibération n° 2020/77 du 12 février 2020, portant approbation du budget de l'exercice 2020 de la Ville de Dumbéa – Budget annexe du service de l'eau,
VU le compte de gestion du budget annexe du service de l'eau du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2020, transmis le 11 février 2021,
VU la délibération n° 2021/MX du 28 avril 2021 donnant acte du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2020 – Budget annexe du service de l'eau,
VU la note explicative de synthèse n° 2021/041 du 10 mars 2021,
La commission municipale intitulée « ressources et moyens » ~~entendue en séance du 13 avril 2021,~~
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Il est donné acte à Monsieur Georges Naturel, Maire de la Ville de Dumbéa, de la présentation faite de son compte administratif 2020, budget annexe du service de l'eau.

ARTICLE 2 /

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives aux crédits à reporter au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 /

Sont arrêtés les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2020 tels que présentés ci-après :

EXPLOITATION

- Recettes d'exploitation	91 558 329 F.CFP
- Dépenses d'exploitation	11 492 583 F.CFP
- Résultat d'exploitation (excédent)	80 065 746 F.CFP

INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement	190 449 235 F.CFP
- Dépenses d'investissement	85 371 434 F.CFP
- Résultat d'investissement (excédent)	105 077 801 F.CFP

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

3 0 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE

-	Résultat d'exploitation (002)	0 F.CFP
-	Résultat d'investissement (001)	- 91 701 567 F.CFP

RESULTAT DE CLOTURE 2020

-	Résultat d'exploitation (excédent)	80 065 746 F.CFP
-	Résultat d'investissement (excédent)	13 376 234 F.CFP
-	Résultat de clôture de l'exercice (excédent)	93 441 980 F.CFP

RESULTAT DE CLOTURE +RAR 2020

(Y COMPRIS RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT-RAR)

-	Résultat de clôture de l'exercice (excédent)	93 441 980 F.CFP
-	Résultat RAR de la section d'investissement (déficit)	-37 345 762 F.CFP
-	Résultat de clôture 2020 (excédent)	56 096 218 F.CFP

ARTICLE 4 /

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 5 /

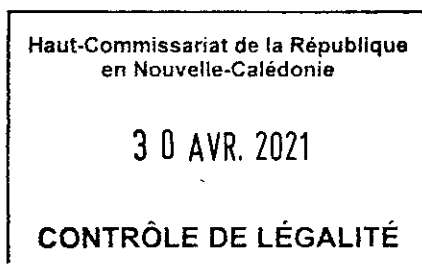
Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud, au Commissariat Délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

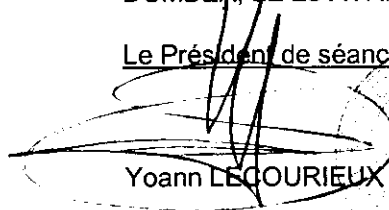
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 AVRIL 2021



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 28 AVRIL 2021

Le Président de séance,


Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.A.F.	-	1
D.D.P.	-	1
S.A.G.	-	1
S.F.B.	-	1
AFFICHAGE	-	1
TRESORERIE PROVINCE SUD	-	1